



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 941-26

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
936-25 DÉCRÉTANT LES TAXES ET
COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026

PROPOSÉ PAR:	M ^{me} la conseillère Marie Levert
APPUYÉ PAR :	M ^{me} la conseillère Judith Bujold
RÉSOLU :	Unanimité

Avis de motion:	14 avril 2026
Dépôt du projet de règlement :	14 avril 2026
Adoption:	12 mai 2026
Entrée en vigueur:	14 mai 2026

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2026 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé à cette même séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 Le présent règlement modifie le règlement numéro 936-25 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2026, tel qu'amendé.

ARTICLE 2 L'article 6 du règlement 936-25 est modifié en remplaçant le taux prévu à la catégorie 4° du tableau, intitulé « Catégorie des immeubles d'un à cinq logements », par le taux suivant :

« (...) »

4° Catégorie des immeubles d'un à cinq logements	0.4217 \$ *
--	-------------

(...) »

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SYLVAIN BOUCHARD
MAIRE

AUDREY-MAUDE PARISIEN, NOTAIRE
GREFFIÈRE